



## Conseil de Quartiers 3ème séance

N° 4

(Bois Fleuri, Tamarins, La vallée Verte,  
Les Issarts, La Rine, St Julien, Les Castellins, Les soulières)

---

### 1- Contexte

- ⇒ Conseil de quartiers organisé le 31 mai 2016 à 18h00, salle Gilardi
- ⇒ Nombre de participants : 44
- ⇒ Ordre du jour :

**Atelier de sensibilisation aux risques naturels** : connaître les phénomènes naturels, appréhender notre vulnérabilité et ainsi acquérir les règles de conduite et les réflexes adéquats.

#### ⇒ Déroulé :

- ✚ 18h00 – 18h15 : Accueil des citoyens
- ✚ 18h15 – 18h20 : Point information
- ✚ 18h20 – 18h35 : Ateliers
- ✚ 18h35 – 19h15 : Restitution des ateliers, intervention de M. SACHER et de Mme HERVE (association Cyprès), projection du power point sur les risques majeurs.
- ✚ 19h30 – 20h10 : Questions diverses
- ✚ 20h10 : Fin de la séance

### 2- Point information

- ✚ Réunion publique sur l'aménagement de la RD4 (entre le chemin des Cabots et chemin Saint-Pierre):  
Une réunion publique est organisée le 13 juin 2016 à 18h00 à la salle Gilardi. Cette réunion a pour objectif de présenter une partie du réaménagement de la route de la mer en présence de M. Michel VINCENT responsable de la

SDA (Subdivision Départementale de l'Aménagement) et de Mme Sophie DESCHAINRES, Conseillère départementale.

✚ Système d'appels en nombre

La Mairie a fait l'acquisition d'un logiciel afin d'envoyer un message SMS/ appel téléphonique en cas d'alerte de risques majeurs.

Prochainement, une campagne d'information sera réalisée par le service communication dans le Biot Infos du mois de juillet et également sur le site de la Mairie de Biot, afin de procéder à l'inscription de la population sur le logiciel.

✚ Réunion publique sur la nouvelle disposition de circulation au village

Une réunion publique est organisée le 06 juin 2016 à 18h00 à la salle Gilardi.

Cette réunion a pour objectif d'informer sur la nouvelle disposition de circulation au village ainsi que sur la mise en place des bornes escamotables.

✚ Association CYPRÈS

Cyprès est une association qui intervient autour de l'information sur la prévention des risques majeurs en région PACA. Celle-ci apporte son expérience auprès :

- des collectivités territoriales
- des industriels de la région

M. Michel SACHER (directeur) et Mme Caroline HERVE (responsable du pôle risques technologiques) organisent les ateliers de sensibilisation aux risques majeurs.

### 3- Ateliers et restitution sur les Risques Majeurs par l'association CYPRÈS

Présentation en pièce jointe

**Lors de cette séance, des ateliers de 8 à 9 personnes ont été constitués afin de travailler sur des scénarii présentant des situations de crise.**

### 4- Questions diverses

#### **Question d'un citoyen :**

Est-ce que tout le monde a entendu la sirène ? car au quartier des issarts, une personne ne l'a pas entendue.

#### **Réponse de la commune :**

Lors de cette séance, les personnes présentes affirment avoir entendu la sirène.

Mme le Maire informe que cette sirène sonne tous les premiers mercredis de chaque mois à 12h00. Cependant, Biot est un territoire vallonné et en fonction du vent, on entend plus ou moins ce signal. Celle-ci précise également qu' en parallèle, un système d'appels en nombre est prévu afin de toucher toute la population.

#### **Question d'un citoyen :**

Un médecin du travail est venu mesurer l'intensité de cette sirène dans le quartier de la vallée verte, il s'avère que celle-ci est de 140 décibels ce qui peut engendrer une perte auditive permanente. Les riverains ont l'intention de faire

intervenir un huissier de justice. De plus, les habitants déplorent l'absence de concertation sur le choix du lieu concernant l'installation de cette sirène.

**Réponse de la commune :**

Mme le Maire répond que le choix des emplacements de ces sirènes n'est pas simple et doit répondre à plusieurs critères (emplacement sur le domaine public, point élevé,...), parfois la concertation n'est pas possible quand la sécurité des personnes est en jeu.

**Question d'un citoyen :**

Peut-on demander au Conseil départemental de débroussailler le parc départemental ?

**Réponse de la commune :**

La municipalité va faire remonter la demande auprès du Conseil départemental afin que celui-ci face intervenir l'ONF (office national des forêts).

**Question d'un citoyen :**

Peut-on trouver une solution pour sécuriser la route départementale 4, et faire réduire la vitesse ?

**Réponse de la commune :**

La commune est en mutation, elle passe de commune rurale à une commune urbaine diffuse. La municipalité travaille en collaboration avec le conseil départemental sur les projets de voirie. Un réaménagement de la RD4 (entre les Cabots et St Pierre) est en cours, le déplacement d'un arrêt de bus avec la réalisation de trottoirs à la castagne est en cours également.

Mme le Maire précise que les travaux de voirie coûtent très cher, malgré tout la municipalité entend les demandes et qu'elle agit en priorité face à la dangerosité, cela prend du temps. Concernant le panneau indiquant la limitation de vitesse à 90 km dans ce secteur, Mme le Maire l'a fait retirer.

**Question d'un citoyen :**

Peut-on éclairer davantage le petit chemin des Issarts et également faire réduire la vitesse ?

**Réponse de la commune :**

Mme le Maire appelle à la responsabilité de tous les habitants du quartier pour réduire leur vitesse. Ce sont des problèmes d'incivilité routière et la commune a demandé des jumelles pour régler ce désagrément.

**Question d'un citoyen :**

Peut-on faire intervenir la police municipale afin de réduire le passage des voitures sur l'ancien petit chemin de « Biot à Grasse » car cela entraîne un danger pour les piétons.

**Réponse de la commune :**

Mme le Maire et M. Camatte (Adjoint à la sécurité) prennent note de cette information.

**Question d'un citoyen :**

Où en est le projet du chemin paysager pour le secteur 4 pour rejoindre Biot à pied ?

**Réponse de la commune :**

Il est très difficile de pouvoir créer de nouveaux chemins autour de la brague mais la commune y réfléchit et est consciente de ce besoin.

Lors des ateliers du PLU, les travaux de voirie sont étudiés mais cela nécessite beaucoup de temps et de moyens financiers pour répondre aux besoins urbains des biotois. Mme le maire annonce que la sécurisation des piétons fait partie des projets prioritaires.

**Question d'un citoyen :**

Un citoyen informe que sur l'avenue des Chênes Verts, un regard PTT est troué (au niveau du 640-700).

**Réponse de la commune :**

Mme le maire prend note et va faire remonter l'information auprès des services techniques.

**Question d'un citoyen :**

Pouvez-vous apporter des précisions sur le projet la nouvelle ligne SNCF ?

**Réponse de la commune :**

Au vu du manque d'informations que possède la commune, Mme le Maire s'oppose au passage de cette nouvelle ligne sur le territoire de Biot. La municipalité a adopté une motion au Conseil municipal du 18 mai 2016 pour s'opposer au projet. Mme le Maire doute même sur l'intérêt général et de la viabilité économique de ce projet. De plus, la commune va faire parvenir cette motion également aux financeurs de ce projet, c'est-à-dire au Conseil départemental, au Conseil régional, à la métropole de Nice et enfin aux autres communes concernées par le projet. Une concertation publique aura lieu à l'automne prochain.

**20h10 : Fin de la séance**